

Commune de MEAILLES

**Demande de mise en conformité du captage  
de la source du Casset et du forage du Lacet**

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

**Préalable aux déclarations d'utilité publique, autorisations et  
parcellaires, et valant déclarations**

**Du 25 septembre 2023 au 12 octobre 2023 à 11h30**

**ANNEXES COMPLEMENTAIRES**

**Observations du public**

**Les documents joints aux registres d'enquêtes**

Enquête publique unique sur les demandes faites par la commune de Méailles, pour les captages de la source du Casset et du forage du Lacet, en vue de :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection publique ;
- l'autorisation d'utiliser de l'eau pour la production et la distribution publique destinée à la consommation humaine, et de prélèvement de l'eau valant récépissé de déclaration de prélèvement d'eau ;
- la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération en vue de la mise en conformité des captages.

Maître d'ouvrage : la commune de MEAILLES

Mairie de Méailles, Rue de la Mairie, 04240 Méailles.

Décision n° E23000052/13 du 05/07/2023 de la présidente du tribunal administratif de Marseille désignant Marie-Aline LAMBERT en qualité de commissaire enquêteur.

Arrêté préfectoral n°2023-201-002 du 20/07/2023 du Préfet des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.



# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

UNIQUE

**Objet de l'enquête :** Mise en conformité des Captages de la source du Lanet et du forage du Lacet préalables

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux;
- l'instauration des périmètres de protection;
- l'autorisation d'utiliser de l'eau pour la production et la distribution destinée à la consommation humaine, valant récépissé de déclaration de prélèvement d'eau;
- la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération.

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2023-201-002 en date du 20 juillet 2023 de

M. le Maire de :

M. le Préfet des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

## Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Mme Marie-Aline LAMBERT qualité Commissaire enquêteur.

Membres titulaires : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

**Durée de l'enquête :** date(s) d'ouverture : du 25 septembre 2023 à 9h au 12 octobre 2023 à 11h30

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie de Méailles

Autres lieux de consultation du dossier : site internet du service de l'Etat des Alpes-de-Haute-Provence  
www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

## Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

La Mairie de Méailles ou par messagerie à pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : en Mairie de Méailles ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, et seront mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat des AHP.

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 25 septembre 2023 de 9h à 11h30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les 03 octobre 2023 de 14h à 16h30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les 12 octobre 2023 de 9h à 11h30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.



## PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 25 septembre 2023 à 9 heures

Observations de M<sup>(1)</sup>

1<sup>er</sup> Jour de Permanence de la commissaire enquêtrice

liste des courriers reçus ce jour. Reçus par voie postale ou déposés en Mairie à l'attention de la commissaire enquêtrice pour remise ce jour 25/09/23

A savoir :

- L1 - Docteur Claude A. MARIOTTINI - 06400 CANNES  
Lettre de 1 page en date du 24/07/23
- L2 - Mme Danièle SANTORI et Mr Victor SANTORI - 04 MEAILLES  
Lettre de 1 page - en date du 01/08/23.
- L3 - Mr et Mme ALESSANDRONI - Restaurant épicerie "chez Germaine" - 04 MEAILLES  
Lettre de 1 page - en date du 07/09/23.
- L4 - Mme Agnès SANTORI et Mme Laure BINI - 04 MEAILLES  
Lettre de 1 page - en date du 09/09/23.
- L5 - Mr J. Ch BILLAUD - 04 MEAILLES  
Lettre de 1 page = copie du courriel envoyé sur site Préfectoral en date du 18/09/23
- L6 - Mme VEZZARO André - 05 la ROQUETTE/S/SIAGNE  
lettre de 1 page en date du 03/09/23
- L7 - Mme Simone LAUTARD - 04 Méailles  
lettre de 1 page en date du 06/09/23.
- L8 - Mr VINOLO Raymond - 04 MEAILLES  
lettre de 1 page en date du 06-09-23
- L9 - Mr Thierry DUFORESTEL - 04 MEAILLES  
Lettre de 1 page en date du 02/09/23
- L10 - Mr Julien DUFORESTEL - 04 MEAILLES  
lettre de 1 page en date du 09/09/23
- L11 - Mme Françoise RICHELME - DUFORESTEL  
lettre de 1 page en date du 09/09/23.
- L12 - Mr EYFFRED Guy - 04 Méailles  
lettre de 1 page en date du 16/09/23
- L13 - Mme EYFFRED Maryse - 04 CHATEAUREDON  
lettre de 1 page en date du 17/09/23
- L14 - Mme Marie DUFORESTEL - 04 MEAILLES  
lettre de 1 page en date du 17/09/23.
- L15 - Mr Pierre MARINI - 04 MEAILLES  
lettre de 1 page en date du 17/09/23
- L16 - Mr LAUTARD Yvan  
Lettre de 1 page en date du 19/09/23

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.



① Agati Hervé La Clap 185 Rte de la Coll. St Michel  
Je suis totalement favorable au projet soumis à l'inquête  
publique et plus particulièrement au projet de la Clap-  
Effe souhaite si le projet est confirmé être comme un voisines  
du quartier la Clap être raccordé au réseau communal.  
Aujourd'hui nous ne sommes pas raccordé à aucun a l'interlocuteur  
d'eau potable publique.

② HONNORAT Jaché artisan maçon à méailles.  
adjoint à la commune du Fuyent  
pense qu'il faudrait Relever toutes les fuites sur  
les canalisation.  
ensuite le montant de la facture électrique pour le  
pompage causerait 30000€ an.  
l'orsque plus d'électricité plus d'eau.  
- zone inondable.  
- voir pour la station les normes adaptées pour  
la projection en 2050. 300 ou 600 personnes

en complément

Je pense que ce projet est trop onéreux pour la  
commune. Je pense qu'une autre recherche  
serait plus en recherche gravitaire pour être  
moins chère.

③ Très peur de l'impact qu'aura la mise en place  
de 2 pompes de relevage car le coût de l'électricité  
augmenté de façon très significative. (coût de mix en place)  
Demande de recherches de fuites et réparations sur  
le circuit existant car après les réparations de mi  
juin 2022, plus aucune coupure d'eau dans la période  
estivale, donc malgré les fuites qui persistent  
pas d'impact pour les résidents. ni sur fin 2022 et 2023  
Pourquoi ne pas utiliser les compteurs existants  
qui ne fonctionnent toujours pas à ce jour.  
Donc ma démarche reste dans l'inquiétude de  
augmentations des charges.  
Je sais que nous avons cette source cela est sécurisant  
mais pas à l'ordre du jour.  
Armand x Coral Lesaut.



④ Les charges suivantes pour avoir de l'eau me semblent très importantes et onéreuses vu l'augmentation des prix (énergies).

Il serait aussi important de connaître notre consommation d'eau avec l'utilisation des compteurs et de réparer les fuites afin d'éviter les déperditions et les gaspillages.  
Yves et Frédérique Chochoy.

• L17 - Mr LAUTARD Yvan - 04 MEAILLES

Lettre de 1 page en date du 19/09/23. (lettre identique à L16 / dépôt)

• L18 - Mme CORNU Solange et ses filles Fabienne, Fania, Nadège CORNU  
04 MEAILLES

Lettre de 1 page en date du 20/09/23.

• L19 - Mr Jean RICHELME - 04 MEAILLES

Lettre de 1 page (non datée)

• L20 - Mme Michelle SOUVY - 06 NICE

Lettre de 1 page (non datée)

• L21 - Mme EYFFRED Raymonde - 04 MEAILLES.

Lettre de 1 page (non datée)

• L22 - Mr et Mme EYFFRED Martine et Bernard - 04 MEAILLES

Lettre de 1 page remise ce jour avec entetien avec Commissaire enquêtrice.

• L23 - Mme Patricia LATIL - 04 MEAILLES

Lettre de 5 pages Remise avec entetien avec commissaire enquêtrice -

• L24 - Mr Maurice EYFFRED - 04 (MEAILLES) LABRAYE

Lettre de 1 page en date du 19/09/23.

Fin de la permanence à 12h.

Toutes les personnes reçues ce jour ont porté directement leurs observations sur le registre ou ont déposé une lettre enregistrée ci-dessus.

28/09/94 MAERFELD Charles, retraité ancien directeur d'entreprise

⑤ Je suis très impressionné par la qualité du travail relatif au forage du Lacet. Cette eau souterraine alimentée par un bassin versant non habitée est une richesse inouïe pour le village. Il faut pouvoir en bénéficier. Je suis donc très favorable au projet.

Fin de permanence à 14h30.

le 2 Octobre 2023 de 9h à 14h30

Néant.



le 2 octobre 2023 de 14h à 16h30 Néant

2<sup>e</sup> jour de permanence du commissaire enquêteur -  
le mardi 3 octobre de 14h à 16h30.

- L25 - Lettre remise par Mme HONORAT Marilyne - 04 MEAILLES  
Document de 3 pages -
- L26 - Mr et Mme Franck et Karine MASSE - 04 MEAILLES  
lettre de 1 page en date du 2/10/23.
- L27 - Mr MASSE léo - 04 MEAILLES  
lettre de 1 page en date du 3/10/23
- L28 - Mr et Mme DESIR Jean-Marc et Brigitte  
Melle DESIR Mélanie et Melle DESIR Audrey - 04 MEAILLES  
lettre de 2 pages - en date du 23/9/23
- L29 - Mr et Mme BOUSQUET Stéphan.  
Association « les amis du patrimoine de Méailles » - 04 MEAILLES  
lettre de 1 page -
- L30 - Mr et Mme BESSION Jean-François - 04 MEAILLES  
lettre de 1 page -
- L31 - Mme Nadine SANCHINI - 04 MEAILLES  
lettre de 1 page en date du 23/9/23
- L32 - Mme Evelyne SAILA - 04 MEAILLES  
lettre de 1 page en date du 27/9/23.
- L33 - Remise par la commune de MEAILLES d'un courrier du 29/9/23  
pour l'enquête parcellaire et DUP - Document de 1 page + annexes  
DTRI - SCFR - syndicat mixte Méditerranée ALPES SYMA
- ⑥ Mr et Mme SIMONDI habitants de MEAILLES  
Venus s'infamer sur le projet.
- ⑦ Mr COTTON ERIC et Nadine  
d'appelle au forage du lacet pour élever  
aménager de la source du casset et de l'autre  
forage du village. Reparer fonte du village  
mis en service des compteurs des individus.
- ⑧ Mr BOUVIER et Mr LOTTO résidence secondaire à Néailles  
Nous soutenons favorablement la déclaration d'utilité  
publique de la source du CASSET et souhaitons  
voir le projet de LAJET repoussé dans le temps.
- L34 - Mr ERIC SUVAN - 04 MEAILLES  
lettre de 1 page en date du 26/09/23

Fin de la Permanence de ce jour à 16h



le 5 octobre 2023 de 9h à 11h30

le 9 octobre 2023 de 9h à 11h30

le 9 octobre 2023 de 14h à 16h30

le 10 octobre 2023 de 14h à 16h30

Dernière permanence de la Communauté enquêtrice  
le 12 octobre 2023 de 9h à 11h30

+ Courriers déposés au Maire à mon attention ou remis en main ce jour.

L.35. Mr EYFFRED Guy. Méailles

lettre de 3 pages en date du 11/10/23

L.36 Mme SAUVAN ACHARY Marie. Madeleine. 04 Méailles.

lettre de 1 page du 8/10/23.

L.37 Mr PASCAL Bernard

lettre de 1 page du 9/10/23.

L.38 M. TRIPODI F.B. - 04 Méailles

lettre de 1 page du 1/10/23 du 1/10/23.

9) le 12 octobre 2023.

Corinne Carpentier habitante active de Méailles à l'année  
valable le projet du forage du lacet ainsi que la conservation  
de la source du Carrot.

L.39 M. GONZALEZ Jean. José. 04 Méailles.

lettre de 2 pages du 9/10/23.

L.40. Famille MAZZOLINI - 06 NICE.

lettre de 1 page du 3/10/23.

L.41. Mme IMPERATO Cardine - 06 SAINT-VALIER DE THIEY

lettre de 1 page du 1/10/23.

L.42 Mr. DELESSERT LAVAL François - 04 Méailles

lettre de 1 page du 12/10/23.

L.43. Dr. Yves BONO - 04 ANNOT (médecin sur le canton d'Annot).

lettre de 1 page du 25/09/23.

L.44. ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISÉES DES CANAUX DE MEAILLES

lettre de 1 page du 26/09/23.

L.45 Remise d'une pétition ce jour 12/12/23 d'opposants au projet

lettre de 1 page annonçant la pétition

+ Pétition comportant les signatures de 62 personnes.



10) le 12/10/2023 Mr BEJUY Gérald habitant la commune à l'année. Je suis opposé au forage du Lacet puisque celui-ci va avoir un coût de mise en service et d'utilisation indéterminé. De plus, il paraît préférable de pérenniser la source actuelle ainsi que notre réseau d'eau plus que possible. Pour finir, j'estime que notre territoire est assez vaste pour effectuer un étude plus complète sur les sources possibles en utilisant un réseau gravitaire avec un coût plus modeste voir d'envisager comme d'habitude commencent une nappe phréatique artificielle.

11) le 12/10/2023 Mr Blanc Daniel habitant la Commune à l'année. Trouve que le maintien de la source du Casette en sécurité pour le village est nécessaire. Quand au forage <sup>du Lacet</sup> il est d'utilité publique pour le développement du village. Des solutions pour apporter l'eau au bassin principal sont à mon idée aucune, pompe de relevage est suffisante qui puiserait l'eau dans un puy raccordé directement au bassin principal qui alimente le village et permettrait de ne plus avoir de rationnement et des coupures été comme hivers. Je suis favorable au poursuite de l'installation.

12) le 12/10/23 Mr PASCAL Bernard. Agriculteur sur Steailla. La source du casette doit être déclarée d'utilité publique et aussi que le forage du lacet soit déclaré d'utilité publique pour l'avenir pour ne pas manquer d'eau.

13) le 12/10/23 Guy EYFFRED Agriculteur et Vendeur Bovins. En complément de mes précédents courriers, je vous précise que les premières de protection rapprochés de la source du casette et forage du lacet ont des contraintes parfaitement adaptés aux élevages et ont moi même concerné par les mesures à appliquer.



(14) le 12 Octobre 2023 M<sup>me</sup> Désiré Brigitte

M<sup>me</sup> mari et moi même sommes éleveurs d'ovins et je tiens à préciser que j'adhère, notamment le projet de la mairie pour l'eau car en effet à mon niveau je peux dire qu'une brebis peut boire (environ) 10 litres d'eau par jour environ. Donc il faut une ressource en eau c'est très important maintenant et pour les générations futures.

*J*

L.46 - Mr BARNEAUD Isabelle - OK ANNOT

lettre de 1 page du 11/10/23

L.47 - Mme JAURAS chrystelle et Mr JAURAS christophe - 13 SAUSSET LES PINS

lettre de 1 page du 11/10/23

L.48 - Mme Danièle SANTORI, Mr Victor SANTORI - OK Méailles

lettre de 1 page du 11/10/23

L.49 - Mr Gérard MAZERBOURG - OK MEAILLES

lettre de 1 page du 11/10/23

L.50 - Mr RAPPAILLES Thierry - OK MEAILLES

lettre de 1 page ~~non datée~~

L.51 - Mme PASCAL Béatrice - OK MEAILLES

lettre de 1 page - non datée

L.52 - Mme SPUGNINI Eveline - OK MEAILLES

lettre de 1 page - non datée

L.53 - Mr AGEA Serge - OK MEAILLES

lettre de 1 page - non datée

L.54 - Mme RAYBAUD Isabelle - OK MEAILLES

lettre de 1 page - non datée

L.55 - Mr RAYBAUD Michel - OK MEAILLES

lettre de 1 page - non datée

L.56 M<sup>r</sup> BERAUD - OK MEAILLES

lettre de 1 page du 11/10/23

L.57 - Mme BERAUD - OK MEAILLES

lettre de 1 page - du 11/10/23

L.58 - Mme SAUVAN Marie - OK MEAILLES

lettre de 1 page du 12/10/23

L.59 - Mr BIANCO Serge - OK Méailles

lettre de 2 pages du 12/10/23

L.60 - Melle MISERANDINI Laure - OK MEAILLES

lettre de 1 page du 8/10/23

L.61 - GAFC de CHAMP GAUBERT - OK MEAILLES

MISERANDINI et + 2 autres signatures

lettre de 1 page du 9/10/23



L.62 - Mr René MISERANDINI - 04 ALLOS.

lettre de 1 page du 10/10/23

L.63 - Mme MICHEL épouse MISERANDINI Danièle - 04 ALLOS.

lettre de 1 page du 9/9/23

L.64 - Mme LOPREVITE Hélène - 06 NICE

lettre de 1 page du 11/10/23

L.65 - Mr Francis BELCASTRO - 06 LA TRINITÉ.

lettre de 1 page du 11/10/23

L.66 - M<sup>r</sup> DELLO PIETRA Jean-Marie - 04 MEAILLES

lettre de 1 page du 8/10/23

L.67 - Mr SAUVAN François - 04 MEAILLES

lettre de 1 page du 8/10/23

L.68 - Mrs Vincent et Guillaume CASSINI - 04 MEAILLES.

lettre de 1 page du 10/10/23

L.69 - Mr BONNET J. Jacques - 04 MEAILLES.

lettre de 1 page - non datée

L.70 - Mr DELESSERT Henri - 04 MEAILLES

lettre de 1 page - non datée

L.71 - Mr EYFFRED Julien - 04 MEAILLES.

lettre de 1 page du 9/10/23

L.72 - Mme GEOFFROY Florence - 06 ST-LAURENT-DU-VAR.

lettre de 1 page du 10/10/23

L.73 - Mme PASCAL Laurence - 04 MEAILLES

lettre de 1 page non datée

L.74 - Mr GRAZIANI Patrick - 83 LA FARLEDE

lettre de 1 page - non datée

L.75 - Mme DALMASSO Aurélie - 83 LA FARLEDE -

lettre de 1 page non datée

Enregistrement des contributions adressées par courriel sur le site de la Préfecture

P1 - Mr BILLAUD G. ch - 04 MEAILLES

et jointes au dossier. E1

Document de 1 page -

P2 - Mr NOBECOURT Jean-Claude

Document de 1 page -

P3 - Mr et Mme GAAC Eric et Véronique - 04 MEAILLES

Document de 1 page -

P4 - Mr et Mme Patricia et Michel LATIL - 04 MEAILLES

Document de 2 pages

P5 - Mr et Mme GIROUX Raymond - 04 MEAILLES

Document de 1 page -

P6 - Mr Jean-Emmanuel DAVID

Document de 1 page -



P.7 - Mme Marie-Isabelle DAVID - 04 DIGNÉ-LES-BAINS

Document de 1 page -

P.8 - Mr Thomas BESSON

Document de 1 page -

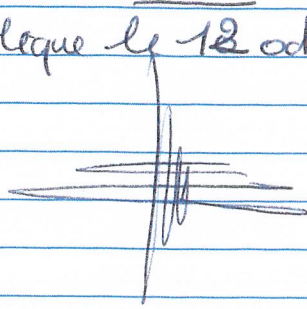
Remise de courriers complémentaires ce jour 12/10/23

PM Par Mairie de MEAILLES - lettre de 1 page + 1 plan joint.

Concerne Réponse sur projet de clôture autour du forage du Lacet  
Dormis à l'approbation du Préfet.

Ce document est porté en annexe du rapport d'enquête et joint au dossier EP

Fin de l'enquête publique le 12 octobre 23 à 11h 30





M-A LAMBERT  
Commissaire Enquêteur  
M-A LAMBERT

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Mise en conformité des captages de la source du Casset et du forage du Lacet.

Enquêtes Parcelaires

Pour la source du Casset et pour le forage du Lacet.

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2023-201-002 en date du 20 juillet 2023 de

M. le Maire de :

M. le Préfet des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

## Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Mme Marie-Aline LAMBERT qualité Commissaire enquêteur

Membres titulaires : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 25 septembre 2023 à 9h au 12 octobre 2023 à 11h30

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie de Méailles

Autres lieux de consultation du dossier : Site internet du service de l'Etat des Alpes de Hte Provence  
www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

## Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

La Mairie de Méailles ou par messagerie à pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : en Mairie de Méailles ainsi qu'à la préfecture des Alpes de Haute-Provence, et seront mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat des AHP.

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 25 septembre 2023 de 9h à 11h30 et de / à /

les 03 octobre 2023 de 14h à 16h30 et de / à /

les 12 octobre 2023 de 9h à 11h30 et de / à /

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.



## PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 25 septembre 2023 à 9 heures

Observations de M<sup>(1)</sup>

1<sup>er</sup> Jour de Permanence de la commissaire enquêteuse.

Aucune personne venue ce jour n'a pu émettre d'observations sur ce registre.  
Fin de permanence à 12h.

Mme HENRI Eliane. - Venue le 3 octobre 2023. Jour de Permanence.  
1/ Concernée par les parcelles section C n° 939 sur côté du frange du Caser  
D n° 20 sur côté frange du lacet.

Elle a bien reçu les notifications pour les parcelles.

Signale que sur ces 2 parcelles elle est en indivision avec son frère Mr HENRI Hubert résidant à :

16 rue Principale à 06850 BRIANCONNET.

Que ce dernier lui a indiqué avoir été contacté par la commune par téléphone afin d'obtenir son adresse pour l'envoi du recommandé et qu'à ce jour il ne l'a toujours reçu.

2/ est propriétaire de la parcelle section C n° 1115 et a bien reçu le recommandé, étant seule propriétaire sur cette parcelle.

Nota = après avoir fait le point avec Mme la Maire de MEAILLES un courrier recommandé va être adressé pour la parcelle D n° 20 à Mr HENRI Hubert.

Concernant la parcelle C n° 939 il sera également envoyé un recommandé à Mr HENRI Hubert.

Fin de permanence à 16h 30

Fin de l'enquête publique le 12 octobre 2023 à 11h 30

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.



# Docteur Claude-A MARIOTTINI

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

Ancien expert judiciaire près la Cour d'Appel

C.E.S Maladies du Cœur et des Vaisseaux

DU. Dommage corporel et expertises médicales

DU. Sécurité sociale

Co : 02501

RPPS : 10003896130

(41)

Remise le 25/09/23  
Vu la Commissaire enquêteur  
M<sup>me</sup> A. LAMBERT

Méailles le 24 juillet 2023

Madame Marie Hélène LAMBERT  
Commissaire enquêteur

Madame ,

Résident secondaire à Méailles depuis quelques cinquante ans, c'est bien volontiers, dans le cadre de l'enquête publique diligentée, que je me permets de vous donner mon avis sur l'utilité du nouveau et indispensable forage dont il est question.

J'ai vécu dans ce village, pendant des étés et des étés le manque constant d'eau, les coupures avec tout l'inconfort apporté. Durant ses mandats, inlassablement, Madame PONS BERTAINA s'est attachée à résoudre ce problème, avec constance et opiniâtreté. - Un château d'eau au-dessus du village, permettant contrairement au précédent de desservir toutes les habitations a été construit ;

- Les canalisations à partir de ce dernier toutes renouvelées et réparties
- Une surveillance des débits sur son smartphone installée.

Ce qui n'a pas permis évidemment de résoudre les problèmes car comme l'ont montrées les études des hydrogéologues, les sources d'alimentation, faute de limon, ne sont pas filtrées, courent sous la surface à peu de profondeur et malheureusement récupèrent les déjections des milliers de moutons (souvent en provenance de la CRAU qui par transhumance occupent l'été les hauteurs de Méailles. Les prélèvements régulièrement effectués montrent que cette eau est contaminée par des germes fécaux qui imposent une chloration quotidienne anormale.

Un forage a été effectué à quelques mètres de ma villa qui pour partie a pallié le manque d'eau l'été mais ce forage est également septique par germes fécaux. Il récupère notamment par les pluies et neige, les pollutions tant des étables le surplombant ( Famille EYFFRET et PASCAL pour les vaches et DESIR pour les moutons ), et les tonnes de fumier pour la culture des pommes de terre, richesse de Méailles. Si le périmètre de sécurité secondaire actuellement obligatoire avait été imposé lors du forage, les étables comme les cultures eurent été interdites.

Je ne compte pas en cinquante ans le nombre de gastroentérites que j'ai eu à soigner dans ce village par transmission hydrique septique.

Le nouveau forage présente une eau de qualité exceptionnelle, aucune contamination car il apparait dans son alimentation totalement indépendant des terrains voisins. La quantité incroyable qui a surpris les hydrogéologues va permettre pour des décennies d'alimenter un village dont la population notamment en résidences principales croit annuellement. Il apparaîtrait inimaginable pour ne pas dire plus.. Qu'il soit refusé. En aucune manière il ne gêne les habitants et le choix de l'emplacement, dans ce sens a été judicieux de la part de la Mairie.

Je vous remercie pour votre attention et l'intérêt que vous ne manquerez pas d'apporter à ce dossier.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments

Docteur Claude MARIOTTINI

317 avenue de Grasse -06400 CANNES - Tel : 0493452413  
E-Mail : c.mariottini@yahoo.com



Mme Danièle SANTORI  
 Mr Victor SANTORI  
 595 Route de l'Alleboue  
 Campagne Alleboué  
 04240 MEAILLES

Méailles le 1er Août 2023

Remise le 25/09/23  
 Vu la commissaire enquêtrice  
 M A LAMBERT

Madame Marie Aline LAMBERT

Commissaire Enquêteur

Madame,

*Je suis native de Méailles et actuellement retraitée, mon époux est retraité, ami de Méailles depuis cinquante années, aussi agriculteur solidaire depuis 15 années. Nous passons six mois de l'année sur le Village et en apprécions grandement la quiétude de ses montagnes. Nous savons aussi combien l'eau est précieuse et combien les coupures d'eau en période estivale peuvent être source de désagréments.*

*Nous gérons un gîte rural en haute saison, 82 route de St Jacques, 04240 Méailles, et sans chercher très loin dans le temps, l'été 2022 a été une année avec de nombreuses coupures d'eau, imposées à nos vacanciers.*

*Nous nous permettons donc de venir par la présente, vous donner notre point de vue sur l'indispensable utilité de la poursuite des travaux concernant le forage du Lacet, et espérons bien en voir sa mise en service.*

*Sous ses différents mandats, Madame Pons-Bertaina, a dépensé beaucoup d'énergie pour résoudre les multiples problèmes liés à l'eau de la source au robinet. En passant par la chasse aux fuites d'eau, sa salubrité pour la rendre la plus potable possible, la création de différents ouvrages, les changements de canalisations, la surveillance des débits...) tous les moyens possibles ont été déployés mais force est de constater qu'il est difficile de lutter contre le réchauffement climatique.*

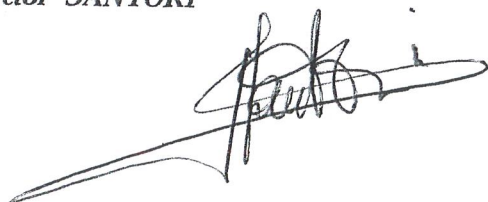
*Comme "gouverner c'est prévoir", on ne peut que se féliciter de la pugnacité de l'équipe et de l'hydrogéologue ayant trouvé ce nouveau lieu de forage.*

*Ce forage du Lacet semble répondre parfaitement au nouveau SDAGE (2022-2027) tant que par la qualité de ses analyses que son débit.*

*Il va sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la Commune de Méailles pour les décennies à venir et pallier ainsi aux défaillances possibles de la source du Casset en période estivale et répondre de façon plus correcte aux questions de salubrité avec certainement moins de chloration à la clé.*

*Nous vous remercions donc Madame pour tout l'intérêt que vous saurez apporter au suivi de ce dossier et vous prions d'agréer nos respectueux sentiments.*

Danièle & Victor SANTORI






L3

**Monsieur et Madame ALESSANDRONI**  
**Restaurant-Epicerie «Chez Germaine»**  
10, place de l'Eglise  
04 240 - MEAILLES

Méailles, le 07 septembre 2023

Remise le 25/09/23  
Vu du commissaire enquêteur  
MA LAMBERT

A l'attention de  
**Madame l'Enquêtrice**  
Mairie de MEAILLES  
Place de la Mairie  
04 240 - MEAILLES

**OBJET** : Avis sur dossier périmètres de protection Source Casset et Forage Lacet.

Madame l'Enquêtrice,

Par le présent courrier, nous vous faisons part de notre entière adhésion au dossier des périmètres de protection pour la «Source du Casset», ainsi que pour le forage du «Lacet».

Administrés et commerçants sur la commune de Méailles, nous formulons donc auprès de vous un avis très favorable.

Nous vous prions d'agréer, Madame l'Enquêtrice, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Bruno ALESSANDRONI**



**Laurence ALESSANDRONI**





Méailles, le 09 septembre 2023

Mme Agnès SANTORI  
Mme Laure BINI  
82 Route de Saint Jacques  
04240 MEAILLES

Remise le 25/09/23  
à la commissaire enquêteuse  
M<sup>me</sup> LAMBERT

Madame le Commissaire-enquêteur,  
Marie-Aline LAMBERT  
Mairie de Méailles

**Objet :** Avis dans le cadre de l'enquête publique 2023 sur la commune de Méailles, captage de la source du Casset et du forage du Lacet

Madame,

Par la présente, veuillez recevoir notre avis **très favorable** au projet de régularisation pour la source du Casset et le forage du Lacet.

Originaires de Méailles par nos grands-parents, nous avons grandi sur la commune durant toutes les périodes de vacances. Aujourd'hui, nous sommes propriétaires sur Méailles et nous venons régulièrement y séjourner durant les week-ends et vacances avec nos enfants. Nous retrouvons ainsi nos parents qui demeurent à Méailles une très grande partie de l'année.

L'alimentation en eau potable, sujet environnemental et de santé publique majeur, est assurée aujourd'hui par deux ressources. Celles-ci connaissent ponctuellement, soit des épisodes de turbidité, soit des risques de contaminations bactériennes qui contraignent épisodiquement les habitants et touristes à des restrictions. Les Alpes de Haute Provence n'échappent pas au changement climatique et le déficit pluviométrique de ces deux dernières années sur notre département en est la preuve.

Aussi, nous ne pouvons que saluer les démarches entreprises par la municipalité avec notamment le forage du Lacet réalisé en 2020 à proximité de la Vaire. Aujourd'hui et pour demain, ne pas sécuriser et exploiter cette nouvelle ressource en eau potable, au débit élevé et à la qualité d'eau excellente, serait un énorme préjudice pour la commune et ses habitants. Nous suivons pleinement la délibération du conseil municipal du 25 mars 2023 qui a approuvé à l'unanimité le projet.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce dossier et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Agnès Santori et Laure Bini





L5

Jc Billaud

De: Jc Billaud <jc.billaud@wanadoo.fr>  
 Envoyé: lundi 18 septembre 2023 12:11  
 À: 'pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr'  
 Cc: BERTAINA-PONS Viviane (bertaina.viviane@gmail.com)  
 Objet: Enquête d'Utilité publique sur la commune de MEAILLES 04240 Source du Casset et Forage du Lacet

*Remise le 25/09/23  
 la commune enquêteur  
 M. LAMBERT*

Ref : 04240 MEAILLES

Enquête d'Utilité publique unique sur le territoire de la commune de Méailles

Mise en conformité des captages de la source du Casset et du forage du lacet

Mr BILLAUD J-Ch  
 26 Chemin de l'Oratoire  
 04240 MEAILLES

Habitant sur la commune de Méailles depuis plusieurs années et, afin de répondre à l'enquête d'utilité publique dont le sujet est exposé ci-dessus, et après lecture complète du dossier, je tenais à donner mon avis :

Aux vues des raisons exposées dans le dossier, qui sont responsables des variations d'apport en eau potable pour la commune de Méailles ( climatiques et démographiques ), il me semble nécessaire d'assurer pour l'avenir une alimentation pérenne en eau potable pour la collectivité humaine territoriale.

Le captage de la source du Casset doit être à ce sujet améliorée et surveillée, et surtout le forage du Lacet est d'une nécessité indispensable pour les années à venir. Il représente peu de contrainte pour un intérêt indéniable et largement nécessaire.

En espérant que mon avis vous aidera aux conclusions de cette enquête

Mr Billaud J-Ch



VEZZARO André  
107 Chemin du leres

L6

06550 LA ROQUETTE/S/SIAGNE

Resy le 25/09/2023  
De la Commission enquête  
JA LAIBERT

Mme L'Enquêtrice  
de 3/9/2023.

Madame,

Je suis monté souvent chez ma sœur qui  
habite Niailles et dont je connais bien le  
village.

Je soutiens le projet d'adduction d'eau  
du forage du Lacet car c'est l'avenir  
du village.

Bien à vous,

Vezzaro.

VEZZARO André



Simone Loutaud  
4 Place de la Fontaine  
04240 Néailles.

L7

Vu le 25/09/2023  
la commissaire enquêteur  
M A LAURENT

de 6 Septembre 2023  
Mme L'Enquêtrice

Bien chère Madame,

J'habite sur Néailles en résidence principale et  
comme tout le monde, j'aimerais bien avoir de  
l'eau dans les années à venir.

J'adhère totalement au projet du forage du  
Sacet car ce sera salvateur pour nous.

Recevez, Bien chère Madame, mes sincères salutations

Loutaud.



L8

Mr VINOLO Raymond  
62 , chemin des Aires  
04240 Méailles

Reçue le 29/09/23  
Vu la Commission impérial  
M A LAYAS ERT

Méailles le 06/09/2023

Mme .

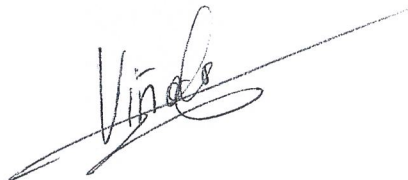
Je viens par la présente , apporté mon soutien au programme de l'acheminement de l'eau depuis le forage effectué dans ma commune au niveau de la rivière la Vaïre .

J'ai connu Méailles dans les années 80 car Je venais en vacances , à ce moment là bien des sources alimentées le village ce qui n'ai plus le cas actuellement . Beaucoup d'entre elles se sont asséchées.

Je suis actuellement résident de Méailles depuis 2017 et je pense cette ressource est vitale pour notre commune et ses habitants .

Je vous prie d'agréer , Madame ,l'expression de ma considération distinguée

Mr VINOLO





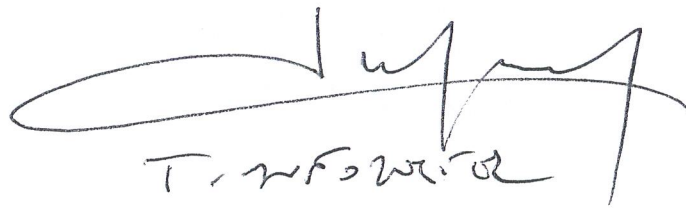
Thierry NFORSTIC  
A l'attention de Chebba  
09 260 2571 415

Remise le 25/09/23  
Vu la Commissaire enquêteur  
M<sup>me</sup> LAVERGNE

19

Révisé le  
09/09/23

Je soussigné Thierry NFORSTIC  
désire intervenir les projets d'adduction  
d'eau au village depuis le forage  
afin de supprimer le ruissellement des  
sources.

  
T. NFORSTIC



Jubien Duforestel

17 Montec du château

04 240 Néaill

Remise le 25/09/23  
Vu la compétence  
M A LATIBERT

L10

Néaill  
le 9 Septembre 2023

Je soussigné Jubien Duforestel, propriétaire,  
certifie par la présente valider les choix de la Mairie  
concernant l'approvisionnement en eau du village.



Françoise RICHELTE-DUFORRESTEL

17 montée du château


04 240 TRÉAILLES,

Remise le 25/09/23  
Vu la commissaire enquêteur  
M. LAURENT

L11

Tréailles le 9 Septembre 2023

Je soussignée Françoise RICHELTE DUFORRESTEL,  
propriétaire à Tréailles, certifie par la présente  
soutenir le projet de la mairie concernant  
l'approvisionnement pérenne en eau  
du village.



Le 16/09/2023

M<sup>r</sup> EYFFRED GUY  
Propriétaire - Agriculteur  
MEAILLES 04240

Remise le 25/09/23  
Vu la commission enquête  
M<sup>r</sup> LAFFBERT

L12

A

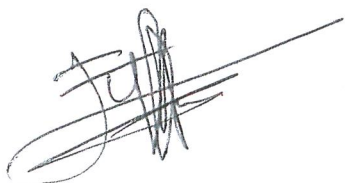
Madame l'enquêtrice

Je viens par la présente vous faire part de  
mon approbation concernant les périmètres de  
~~secours~~  
Protection du casset et du lacet.

En tant qu'Agriculteur nous connaissons la valeur  
de l'eau et le fait d'en avoir découvert une  
telle quantité est quelque chose de providentiel  
le forage du virage du lacet sera  
certainement l'alimentation en eau pour les  
décennies à venir

Sans hésitation, oui il faut amener cette eau au  
village de MEAILLES

Cordialement





EYFFRED MARYSE  
L'HUBAC ET SAINT JEAN  
04270 CHATEAUREDON.

Remise le 25/09/23  
Vu la commission d'enquête  
M. LAMBERT

L13

Le 17 Septembre 2023

Madame l'enquêtrice

Je suis née dans ce beau village de MÉAILLES  
ou une grande partie de ma famille réside encore  
en résidence principale, par ce courrier je tiens à  
apporter tout mon soutien au projet des périmètres  
de protections de la source du CASSET et du forage  
du LACET de la municipalité.

L'eau retrouvée sera la richesse des années à venir !

Recevez, Madame mes cordiales salutations

Eyffred

Marie DUFORESTEL  
17 montée du Château  
04210 MEAILLES

Renvoyé le 25/09/23  
Vu le commissaire enquêteur  
M A LAMBERT

414

A Meailles, le 17 septembre 2023,

Je soussignée, Marie DUFORESTEL, déclare soutenir les projets de  
la mairie concernant l'approvisionnement en eau du village.





PARINI Pierre  
La Gorgette  
04260 Néailles

Remise le 25/09/23  
Vu la commune enquetée  
M A LAMBERT

L15

Je soussigné PARINI Pierre,  
déclare soutenir les projets de la mairie  
concernant l'adduction d'eau.

Fait à Néailles,  
le 17 septembre 2023  
pour servir et valoir ce que de droit



Monsieur LAUTARD Yvan  
4-10 Place de La Fontaine  
04 240 MEAILLES

Remise le 25/09/23  
Vu la commissaire enquêteuse  
M LAMBERT

L 16

Méailles le 19 septembre 2023

Madame,

Je suis né voilà soixante-quinze ans dans une maison du village, et depuis j'arpente la montagne environnante à longueur d'année.

Il y a quarante ans environ, en compagnie du berger qui occupait le pâturage concerné, j'ai constaté le tarissement d'une source d'altitude sur le versant Nord du massif du "RUCH". Quelques années après, disparaissait un autre point d'eau important près de Méailles sur la commune de Fugeret.

Depuis vingt ans le phénomène s'est amplifié et s'accélère, à tel point qu'une quinzaine des sources qui parsemaient la commune ont disparu. Aujourd'hui, une véritable toile d'araignée de tuyaux tapisse les alpages, afin d'acheminer le peu d'eau disponible sur des point d'abreuvement des troupeaux.

La situation que je vous expose succinctement n'a rien d'exceptionnel, puisque tout le territoire est impacté, et dans le cadre de votre fonction vous devez être souvent confrontée à cette problématique.

Dans ce contexte, l'avenir du village m'a toujours inquiété, un peu égoïstement je l'avoue, et, mes petits enfants sont arrivés.

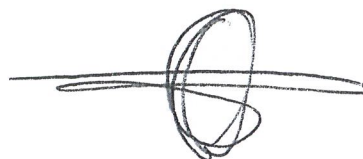
Je me suis alors interrogé sur ce que j'allais leur léguer, excepté mon affection : des biens matériels, oui, mais des biens sans valeur parce que sans eau, dans un village peu à peu déserté.

Face à la menace de pénurie en eau qui se profile, le conseil municipal actuel œuvre depuis sa mise en place, à la recherche de nouvelles ressources, cette opération de longue haleine a eu une issue positive avec le forage du Lacet. Le résultat des différentes mesures et analyses permet aujourd'hui d'envisager un avenir plus serein pour la commune.

Pour cela, je vous informe que j'adhère totalement au projet qui fait l'objet de cette enquête publique,

Et vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

Mr LAUTARD Yvan





Monsieur LAUTARD Yvan  
4-10 Place de La Fontaine  
04 240 MEAILLES

Ramse le 25/09/23  
Vu la commune enquêtrice  
M A L LAUTARD

L 17

Méailles le 19 septembre 2023

Madame,

Je suis né voilà soixante-quinze ans dans une maison du village, et depuis j'arpente la montagne environnante à longueur d'année.

Il y a quarante ans environ, en compagnie du berger qui occupait le pâturage concerné, j'ai constaté le tarissement d'une source d'altitude sur le versant Nord du massif du "RUCH". Quelques années après, disparaissait un autre point d'eau important près de Méailles sur la commune de Fugeret.

Depuis vingt ans le phénomène s'est amplifié et s'accélère, à tel point qu'une quinzaine des sources qui parsemaient la commune ont disparu. Aujourd'hui, une véritable toile d'araignée de tuyaux tapisse les alpages, afin d'acheminer le peu d'eau disponible sur des point d'abreuvement des troupeaux.

La situation que je vous expose succinctement n'a rien d'exceptionnel, puisque tout le territoire est impacté, et dans le cadre de votre fonction vous devez être souvent confrontée à cette problématique.

Dans ce contexte, l'avenir du village m'a toujours inquiété, un peu égoïstement je l'avoue, et, mes petits enfants sont arrivés.

Je me suis alors interrogé sur ce que j'allais leur léguer, excepté mon affection : des biens matériels, oui, mais des biens sans valeur parce que sans eau, dans un village peu à peu déserté.

Face à la menace de pénurie en eau qui se profile, le conseil municipal actuel œuvre depuis sa mise en place, à la recherche de nouvelles ressources, cette opération de longue haleine a eu une issue positive avec le forage du Lacet. Le résultat des différentes mesures et analyses permet aujourd'hui d'envisager un avenir plus serein pour la commune.

Pour cela, je vous informe que j'adhère totalement au projet qui fait l'objet de cette enquête publique,

Et vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

Mr LAUTARD Yvan



L18

Méailles 20.9.2

Rémise le 25/03/23  
Vu la Commissaire enquêteur  
M<sup>me</sup> LAMBERT

Madame

J. habite Méailles en  
résidence principale depuis  
de nombreuses années et mon  
mari était né dans ce beau  
village

Par ce présent courrier  
je souhaite apporter mon  
soutien total aux projets de  
la commune et à la gestion  
de l'eau trouvée au forage  
du LAET est une ressource  
en or pour les années futures.

Cordiales Salutations.

M<sup>me</sup> Cornu Solange et  
mes filles Fabienne Katia Nadège  
Cornu



Jean-Marie RICHELME  
rue du château  
04 246 76611

L19

Romiez le 25/09/23  
De la commune enquêtrice  
MALAHERBERT

Je soussigné Jean Richelme  
le Maire soussigné le préfet et le  
maire concurremment l'adduction d'eau

